

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/339

Lyon 1er - Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans l'enceinte du bâtiment dénommé « Halle de la Martinière » sis place Gabriel Rambaud, au profit de l'Association "Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes", pour la période du 12 au 15 septembre 2014, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2014 de la manifestation "Biennale de la Danse" - EI 01 059

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/339 - LYON 1ER - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX SITUES DANS L'ENCEINTE DU BATIMENT DENOMME « HALLE DE LA MARTINIÈRE » SIS PLACE GABRIEL RAMBAUD, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LES FESTIVALS INTERNATIONAUX DE LYON ET RHONE-ALPES", POUR LA PERIODE DU 12 AU 15 SEPTEMBRE 2014, DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'EDITION 2014 DE LA MANIFESTATION "BIENNALE DE LA DANSE" - EI 01 059 □ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du bâtiment dénommé « Halle de la Martinière » situé place Gabriel Rambaud à Lyon 1<sup>er</sup>, cadastré 69381 AI 123, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 01 059, et relevant du domaine privé communal.

L'Association « Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » dite « Les Biennales de Lyon » est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour objet la création et l'organisation, à Lyon, de la Biennale de la Danse ainsi que de la Biennale d'Art Contemporain.

Créée en 1984, la Biennale de la Danse est devenue un festival international de référence en matière d'art chorégraphique. A la fois événement populaire, rendez-vous professionnel international et plateforme de création, cette manifestation a su concilier le spectacle et la recherche, la tradition et la contemporanéité.

La 16<sup>e</sup> édition de la manifestation « Biennale de la Danse » se déroulera du mercredi 10 septembre 2014 au mardi 30 septembre 2014 avec en point d'orgue le défilé, parade citoyenne inventive et généreuse, qui aura lieu le dimanche 14 septembre 2014. Il mobilise de multiples acteurs culturels, artistiques et sociaux de l'agglomération lyonnaise, par un travail conjoint des professionnels de la danse et des associations locales dans de nombreux quartiers urbains.

Cette manifestation présente pour la Ville de Lyon un intérêt manifeste et contribue à son rayonnement international.

Afin d'organiser au mieux cet événement, l'Association « Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » demande à bénéficier du vendredi 12 septembre au lundi 15 septembre 2014 à 10h00 des locaux susvisés d'une superficie globale approximative de 432,00 m<sup>2</sup> destinés à usage de loges pour les participants au défilé.

La valeur locative s'élèverait pour la durée de l'occupation à la somme de 612,97 €, outre charges et taxes. Toutefois, compte tenu du rayonnement de cette association et de l'intérêt communal auquel elle contribue, il vous est proposé d'accepter une exonération totale de cette redevance.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La mise à disposition du domaine privé communal, à titre gratuit, des locaux susmentionnés, au profit de l'Association « Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » dite « Les Biennales de Lyon », du vendredi 12 septembre au lundi 15 septembre 2014, est approuvée.

2. L'Association « Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » dite « Les Biennales de Lyon » est exemptée des frais de mise à disposition pour un montant total de 612,97 € outre charges et taxes pour les 3 jours d'occupation.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY